



EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2019

Convoqué le mercredi 06 mars 2019

COMMUNE DE GARDANNE

Président de séance : Monsieur le Maire
Secrétaire de séance : Monsieur Anthony Pontet

CREATION D'UN POSTE CONTRACTUEL DE CATEGORIE B - ADJOINT AU RESPONSABLE DU SERVICE RESTAURATION -

OBJET :

MEI Roger
PRIMO Yveline
LA PIANA Jean-Marc
PONA Valérie
BASTIDE Bernard
NERINI Nathalie
MENFI Joseph (dit Jeannot)
ARNAL Jocelyne
PORCEDO Guy
MASINI Jocelyne
PONTET Anthony
LAFORGIA Christine
JORDA Claude
GUIDINI-SOUCHE Johanne Procuration
PARDO Bernard Procuration
KADRI Zahia
PARLANI René
IDDIR Chérifa
TOUAT Didier Procuration
SEMENZIN Véronique
BRONDINO Maurice Procuration
GAMECHE Samia
VIRZI Antoine
BUSCA-VOLLAIRE Céline Procuration
BAGNIS Alain
MUSSO Alice
SBODIO Claude
GARELLA Jean-Brice
MARTINEZ Karine Procuration
RIGAUD Hervé
AMIC Bruno
APOTHELOZ Brigitte
BALDO Antonio
BLANGERO Maryse Absente
LEPOITTEVIN Clément Absent

Nombre total de conseillers : 35
Présents à la séance : 27
Nombre de pouvoirs : 06
Absents à la séance : 02

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal,

Qu'afin de maintenir un fonctionnement optimal du service restauration, il est nécessaire de recruter un adjoint au responsable restauration - contractuel de catégorie B.

Pour mener à bien cette mission dont la nature particulière des fonctions correspond à un emploi de catégorie B, il est nécessaire de recruter un agent de catégorie B.

Pour ce faire, une déclaration d'emploi vacant a été adressée au CDG 13, sous le numéro d'enregistrement : 2019-02-9163.

Les recherches entreprises parmi les fonctionnaires territoriaux étant restées infructueuses, ce poste sera occupé en application de l'article 3-3 alinéa 1 de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et ayant trait aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale.

La rémunération de cet agent sera indexée sur le traitement indiciaire correspondant à l'indice brut 415 du barème des traitements de la Fonction Publique Territoriale, auquel s'ajoutent les indemnités prévues par le régime indemnitaire de la filière technique (technicien territorial) et suivant les modalités d'attribution fixées par la délibération du 18 décembre 2015, relative à l'adoption du nouveau régime indemnitaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, **à l'unanimité**, l'adopte et le convertit en délibération,

DÉCIDE :

ARTICLE 1 : De créer un poste d'adjoint au responsable du service restauration – contractuel de catégorie B, tel qu'il a été défini ci-dessus à compter du 01 mars 2019 pour une durée de trois ans.

ARTICLE 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de travail.

ARTICLE 3 : Que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif de l'exercice 2019.

Le Maire de Gardanne,
Roger MEI
SIGNE



TRANSMISE EN SOUS/PREFECTURE LE :

19 MARS 2019

AFFICHÉE LE : 19 MARS 2019

ACCUSÉ RÉCEPTION DE LA SOUS PREF. EN DATE DU :

19 MARS 2019